CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN, payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne [illegible] arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés [illegible] que celui qui voudra suspendre son abonnement n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du [illegible].

Les avis publiés en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion [illegible] cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES [illegible].

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas fixé, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On s'abonne [illegible] à l'année, pour publier les avis [illegible].

Aucun abonnement [illegible] ne sera reçu à moins qu'il n'indique [illegible] en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

[illegible] de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DÉPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre,	13 Octobre,
[illegible]	[illegible] Décembre,
[illegible]	13 Mars,
Juillet,	[illegible] Mai,
[illegible]eptembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE.
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nelle.-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,	23 Octobre,
[illegible]	25 Janvier,
[illegible] Mai,	23 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	23 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	25 Novembre,
5 Mars,	[illegible] Janvier,
20 [illegible],	13 Avril,
5 Août,	23 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CREOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	23 Novembre,
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	23 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	23 Septembre.

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	23 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	23 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de toute genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots seront commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à
FOSTER & HUTTON.

Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y aura de cabanes. 10 nov.

POUR LE HAVRE.

Le navire français de première classe ZILIA, capit. G. Lavallée, ayant tout son frêt engagé, prendra des passagers, ce navire a une belle dunette qui offre des logemens agréables aux passagers qui seront parfaitement bien traités par le capitaine. Lavallée, s'adresser au capitaine, ou à
18 mars—15 J. et L. GARNIER.

POUR BALTIMORE.

Le brick neuf fin voilier BACCHUS, capitaine Mosca, a besoin de l'équivalent de 300 barils pour compléter son chargement. S'adresser à bord, au-dessous de la rue de la Douane, ou à
HARRISON, BROWN et Co.
13 mars Rue Royale, No. 117.

POUR LA HAVANE.

La goëlette HANNA, capitaine Granados, recevra frêt [illegible] pour le dit port : et partira [illegible] 17 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine, à bord.
13 mars—3

POUR NEW-YORK.

Le brick doublé et chevillé en cuivre SHAMROCK, capit. Sam. Nichols, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste, s'adresser à
8 mars I. OGDEN & Co.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, maintenant en chargement sur la Levée, ayant une partie de son chargement engagée, partira dimanche prochain. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
SAML. P. MORGAN & CO,
7 mars rue du Camp, No. 47.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier, A-1 SARAH & CAROLINE, capit. Prince, partira le 15 courant. On peut y accommoder des passagers, s'adresser à bord, ou à
7 mars LINCOLN & GREEN.

POUR MARSEILLE.

IL ne manque plus que 150 balles de coton pour compléter le chargement du beau bâtiment EDWARD, capitaine Gariel, s'adresser à
JULES LE BLANC,
mars rue Royale, No. 13.

POUR TAMPICO.

LA belle goëlette TAMPICO, capitaine Gird, ayant une partie de son chargement qui va à bord demain, sera expédié dans le courant de cette semaine. Pour frêt ou passage, s'adresser à
J. DUFART,
6 mars rue Royale, No. 100.

A FRETER OU A LOUER.

Le brick ORBIT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine James Smith, du port de 150 tonneaux, s'adresser à
6 mars J. OGDEN & CO.

POUR TAMPICO.

La goëlette ANNETTE, capitaine Hanna, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à J. DUFART,
6 mars rue Royale, No. 10.

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier HOWARD, capt. Gariel, ayant son chargement engagé, sera expédié dans peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser a
JULES LE BLANC,
22 fév rue Royale, No. 103.

A VENDRE.—La goëlette pilot-boat EAGLE, du port de 53 tonneaux, construite à Baltimore en 1826, des meilleurs matériaux ; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves ; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'addresser au capit. Etchberger, à bord, ou à HARRISON, BROWN & CO.
5 fév. Rue Royale, No. 117.

EN débarquement du navire Zilia, venant de Bordeaux, et à vendre par PAUL LAFAYE, au domicile de MM. Dufour & Dubois, rue de Chartres, vis-à-vis la Bourse, ou au magasin de M. Feuché Courel, rue Royale :

VINS en barriques St.-Emilion, de 1822, 1825 et 1827, 1er. et 2ème. crûs ; dito Grave-Condat de 1831, [illegible] dito en caisses, de St.-Emilion et Médoc, qualités supérieures et ordinaires ; dito blanc-doux Bergerac, 1819, 1ère qualité ; dito Grave-Barsac, de 1825, dito ; dito Frontignan.

EAU-DE-VIE de Cognac, en pipes ; idem vieille en barils, [illegible] surfine en paniers ; Champignons, Sceps, [illegible] qualité ; Eau de Cologne ; Porcelaine et autres [illegible].

[illegible], d'importations antérieures.—Vins St.-Emilion, 1825 et 1827, en barriques, qualité supérieure ; dito Canon, 1825, do. do. ; dito St.-Emilion, de 1825, en caisses ; dito blanc, de Graves, Barsac et Bergerac, de 1825 et 1827.
4 mars PAUL LAFAYE.

AUX PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES.

ON donne avis aux propriétaires d'immeubles que (par patronage et la confiance du public) un registre [illegible] rue [illegible], No. 40, pour y enregistrer les biens [illegible], soit pour vendre ou pour louer, [illegible] des maisons, parties de maisons, magasins, parties de magasins ou esclaves qu'on veut vendre ou louer.

Les personnes qui ont besoin de domestiques, parties de maisons ou magasins, peuvent, en s'adressant au bureau d'immeubles d'Everitt, effectuer plus promptement leurs objets que de toute autre manière.

La plus grande attention sera donnée aux affaires qu'on confiera à M. Everitt, et il ne demandera qu'une commission modérée.

Bureau d'immeubles et de [illegible] d'EVERITT,
21 mars [illegible], No. 10.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testamens.—Mardi, 16 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu R[illegible] Brand, les esclaves et le terrain ci-après décrits, savoir :

1o. ABRAHAM, nègre âgé de 15 ans ; 2o. CHARLES, nègre âge de 12 ans ; 3o. DICK, nègre âgé de 12 ans.

4o. Un TERRAIN situé dans le faubourg Ste. Marie, mesurant 54 pieds de face à la rue Hevia, entre les rues Carondelet et Baronne, sur 110 pieds de profondeur, plus ou moins, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : Les esclaves, payables un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, et le terrain et les bâtisses, un tiers comptant, et la balance, en deux termes égaux d'un et deux ans, le tout en billets endossés à la satisfaction [illegible] avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Carlile Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 mars.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi 15 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Allen Miner Forsythe, un nègre nommé LAKE, âgé d'environ treize ans.

Conditions de la vente—4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS—Reg. des Tes.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Christy, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 11 mars

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses, les articles suivans :
50 boites prunes fraîches,
300 paniers huile pour salade,
150 demi paniers do., ayant droit au drawback,
15 balles ficelle, 15 barrillets cerises,
250 tierçons riz première qualité,
100 caisses tabac à chiquer, assorti,
90 barils eau de vie du pays, 60 do. genièvre,
100 barils vieux whiskey de Monongahela,
12000 gallons huile à lampe, 60 balles bouchons,
1000 caisses vin rouge, qualités assorties,
1000 rames papier pour enveloppe,
400 barriques vin rouge de Marseille, 50 de Bordeaux,
100 barils vin sec, 100 do. do. doux,
400 barillets graisse, 150 paniers bouteilles,
100 boites thé, 50 sacs café, 160 caisses pipes,
25 caisses absynthe françaises,
100 do. concombres assorties,
100 do. blanc de baleine Nos. 4, 5 et 6.
F. H. PETITPAIN,
12 mars Encoignure des rues Chartres et Toulouse.

LAMPIONS.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre 50 grosses Lampions dans des boîtes de carton, contenant une quantité suffisante pour durer 6 mois ; d'une qualité supérieure, donnant une belle lumière et consumant très peu d'huile. E. JOHNS & CO,
Rue de Chartres, No. 113, et Encoignure du Camp et Coumune. 12 mars.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par Madame GRANET.

MAISON de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

Conditions :	Pension, pour 12 mois,		$300
	Demi-pension,	do.	200
	Externat,	do.	100
	Blanchissage,	do. (au choix des parens)	20
	Harpe, par trimestre		30
	Piano,	do.	21
	Chant,	do.	21
	Danse,	do.	21

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature *française*, et de la langue *anglaise* ; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de couture, de brodure, de tapisserie et tous les petits ouvrages de *fantaisie*.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées.

Chaque élève apporte, un entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbale d'argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois et d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes et il l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien plus d'infliger le moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications. 25 fév

CIRAGE CHIMIQUE FRANCAIS DE
M. LEONARD.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il se propose de ne plus rester qu'un mois à la Nelle-Orléans.

Une des plus utiles découvertes qui aient été faites pour entretenir, polir et conserver toute espèce de cuir, tels que bottes, souliers et harnais, et qui mérite le plus d'attirer l'attention du public, est certainement le *Luisant Royal*. Les différentes compositions actuellement employées pour polir les harnais, bottes et souliers, ont long-temps été le sujet de plaintes, en raison du mélange de vitriol, esprit de vin et de vinaigre dans leur préparation. Le soussigné a été assez heureux pour découvrir un procédé qui remplacera ces diverses compositions de grand prix, et qui non seulement a la vertu de conserver le cuir, mais encore de lui donner le noir le plus brillant et sans la moitié de la peine. Son utilité est déjà connue en France, en Angleterre (ou M. L. en a fourni 5 ans la famille royale) en Allemagne et dans les Etats-Unis, il a été approuvé par les plus éminents professeurs de chimie, qui en font usage et pour lequel il a reçu environ 1000 certificats.

Pour prévenir toute contrefaçon, M. L. a l'intention de n'ouvrir aucun dépôt, mais tous ordres qui lui seront adressés avant le 25 mars prochain, encoignure des rues de la Levée et de l'Hôpital, No. 2, café de New-York, seront formellement exécutés.
G. LEONARD.

P. S. Une grosse boîte contenant une quantité suffisante de cirage pour bottes et souliers, pour une année $2, do. pour harnais d'une voiture $3. 25 fév—30

PARFUMERIE FRANÇAISE de qualité supérieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par
HARRISON, BROWN & C.,
9 fév No. 17, rue Royale.

CASSE—40 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par MEDELICE THOMAS,
9 fév No. 77, rue de la Levée.

VIN D'OPORTO.—11 quarts de tonneaux de vin d'Oporto, de 1re. qualité ; 40 caisses du même, rouge et blanc, à vendre par THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée, No. 41.

CAFE.—700 sacs café, en debarquement et à vendre par J. THAYER & CO.
19 fév rue des Magasins, No. 29.

VINAIGRE DE VIN BLANC ET FIL DE CARET.
LES soussignés viennent de recevoir par le navire Ballochan, de Bordeaux, et offrent à vendre, 20 barils de vinaigre [illegible] rouleaux de fil de carets assortis.
19 fév CARRIERE & BORDUZAT.

SOULIERS ET BOTTINES.—50 malles de souliers et brodequin pour enfants, souliers et bottines pour [illegible] souliers, bottines et escarpins pour hommes, pantoufles d'hommes et de femmes, en déchargement et à vendre par THOMSON & GRANT,
[illegible] rue de la Vieille Levée.

GENIEVRE américain, eau de vie américaine et espagnole,—400 barils de genièvre de Baltimore qualité supérieure, fabrique de Campbell ; 150 barils d'eau de vie américaine, 4me. qualité ; 400 barriques dieau de vie espagnole, en déchargement et à vendre par
THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille-Levée, No. 14.

CE QU'ON A JAMAIS VU DE PLUS HEUREUX, A LA NELLE.-ORLEANS!!!
3 9 56 GROS LOT DE $12,000 ET
3 9 57 GROS LOT DE $10,000
furent tous deux achetés à mon bureau de la loterie du Chemin Public, classe No. 22, et ont été payés. Pour preuve de ce fait je renvoye les incrédules au directeur.

Cela prouve deux choses : la première que Ayers est un homme heureux, la seconde qu'il paye à présentation les billets gagnants. Il y aura des tirages de loterie tous les mardis, mercredis, vendredis et samedis pendant la saison.

LES GROS LOTS SERONT DE
$20,000 $16,000 $12,000 $10,000
Billet $4, demi-billet $2, quart de billet $1 et toujours en vente en abondance chez le fortuné AYERS,
Vieille Levée, No. 40, près les Magasins Bleus.
N'oubliez pas le No. 40. 1 mars

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 6 mars

V. FORTIER & C. FORSTALL, ont formé une société, et continueront le même genre d'affaires, et au même domicile, sous la raison de *Fortier & Forstall*.
FORTIER,
FORSTALL,
6 mars—1m rue Conti, No. 13.

CARTES SUR ROULEAUX.—Le soussigné offre en vente en gros et en détail des CARTES américaines, fortement coloriées, en rouleaux.—Aussi, la Déclaration d'Indépendance magnifiquement [illegible].
S. S. SYLVESTER,
[illegible] rue du Camp, No. 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

VENDREDI 5 avril, à midi, il sera vendu à la bourse, HUIT TERRAINS de valeur avec les améliorations qui sont dessus, situés dans le nouveau faubourg Marigny, faisant face au chemin à coulisses, ilet No. 64, conformément au plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer.

Le LOT No. 1, forme l'encoignure des rues Célestine et Champs Elysées, fait face au chemin à coulisses, où il a 31 pieds 11 pouces 5 lignes, sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces sur la rue Célestine.

Le LOT No. 2, attenant au No. 1, a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur le chemin à coulisses, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Les LOTS Nos. 5, 6, 7 et 8, attenant l'un à l'autre, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur le chemin à coulisses et 127 pieds 10 pouces de profondeur ; le lot No. 8 formant *l'encoignure* et ayant face sur le chemin à coulisses.

Le LOT No. 3, ayant 50 pieds de face sur le chemin à coulisses, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, avec une grande bâtisse dessus de 40 pieds de face sur 44 de profondeur. Ladite maison est construite des meilleurs matériaux et dans le style le plus élégant, elle se compose d'un large portique et d'un vestibule, une galerie et 2 cabinets, une grande citerne joignant la maison et un beau puits en pierre dans la cour ; une cuisine de 30 pieds sur 15—la cuisine est composée de deux appartemens, un pour la cuisine et l'autre pour chambre de domestique.

Le LOT No. 4, ayant 77 pieds 10 pouces 6 lignes, fait face au chemin à coulisses et a une profondeur de 127 pieds 10 pouces ; il y a sur ledit lot une maison neuve de maître, de 38 pieds sur 45 ; elle est bâtie des meilleurs matériaux et fort élégamment,—elle consiste en une galerie sur le devant, un passage au milieu avec deux chambres de chaque côté et une grande salle à manger par derrière. Ladite maison est bâtie pour l'usage d'une famille nombreuse ; il y a une grande citerne attenant à la maison, un beau puits en pierre, une cuisine de 39 pieds sur 12 divisée en trois appartemens, un pour cuisine, et les deux autres pour chambres de domestique ; une écurie de 70 pieds sur 12, composée d'une remise et d'une étable ; la devanture de la maison est pavée en coquilles. Cette propriété est assurée pour un an à partir du 17 novembre 1832 ; un plan des bâtisses ci-dessus désignées sera exposé à la bourse le jour de la vente.

Conditions :—Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par La. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs 18 mars—17

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 30 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, le nègre Carey, âgé d'environ 23 ans, depuis 12 ans dans le pays, excellent premier, parfaitement entendu au travail d'une imprimerie, bon charretier et domestique de maison, garanti des vices et maladies prévus par la loi. Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 6 mars

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera vendu lundi le 1er avril prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, la propriété suivante dépendante de la succession de feu Balthazar Dusuau, savoir :

1o. UN LOT DE TERRE situé dans la ville de la Nelle.-Orléans, dans la rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital, ayant 24 pieds de face sur 90 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

2o. DEUX TERRAINS situés au faubourg Lacourse, rue Tchoupitoulas ou rue de la Vieille Levée, dans l'ilet numéro 9, dont l'un fait partie d'un lot désigné sous le numéro 1, a 73 pieds de face et est d'une forme irrégulière, et l'autre est désigné par le No. 2, et a 60 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, et environ 60 pieds de face sur la rue des Religieuses, et cela parce qu'il traverse un ilet conformément à un plan des faubourgs de la banlieue supérieure de la Nelle. Orléans, fait par Jacques Tanesse, voyer de la ville, et déposé au bureau de feu Michel de De Armas, notaire public, par acte passé le 23 mai 1814, avec les bâtisses qui sont dessus.

3o. UN TERRAIN situé faubourg de l'Annonciation, entre les rues St. James et Dumarché, ilet No. 17, désigné par le No. 2, et ayant 60 pieds de face sur la rue des Religieuses, et 120 pieds de profondeur, selon le plan ci-dessus mentionné.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, les acheteurs devront donner des billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public. 27 fév

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu au café de Hewlett, samedi, 23 mars, à midi, pour compte de la succession de feue Augustine Chabert.

UN TERRAIN situé dans le faubourg de l'Annonciation, ayant 60 pieds de face sur la rue Polymnie, et 125 pieds de profondeur, et désigné comme le lot 7, ilet 75.

Conditions : 1-4 comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'aquéreur.
22 fév

CALLIGRAPHIE.

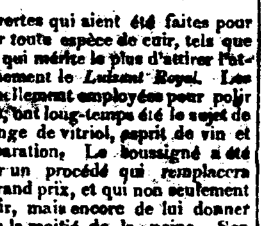

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, qu'on s'était vient d'arriver de leur établissement du Nord ; ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écritures, pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 48, au-dessus de la librairie de Mlle. Carroll ; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et au-dessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières ; les diplômes, régistres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.
De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des *rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet ; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides*, si non *sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon goût est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane ; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans ; rév. C. Macnhaut ; rév. O. L. Nash ; A. Grailhe ; rév. G. Winslow ; J. W. Egnew ; Wm. C. Pope ; D. Morphy ; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur dans l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières.
JOHN C. YOUNG.
23 mars Président du Collège Central (Kent.)

LE soussigné connaissant un peu la plantation des cannes à sucre, désirerait un emploi sur une habitation, où l'emploiera comme gérant ou majordom ; il connait l'agriculture l'ayant vu pratiquer dès son enfance chez lui, ainsi que pour le jardin potager ; il sait lire, et connait l'arithmétique et l'algèbre, cette dernière jusqu'aux équations. Pour de plus amples informations, s'adresser chez Mr. Guillaume, restaurateur.
11 mars JACQUES GALTIER.

VINS, EAUX-DE-VIE, &c—En débarquement des barques Zilia, de Bordeaux, et Cavalier, de Marseilles, à vendre par les soussignés :

30 pipes et demi-pipes eau-de-vie de 4ème preuve, marque de J. J. Dupuy & J. Braud ; 115 barriques vin, diverses qualités ; 200 caisses vin de Médoc ; 700 do. vin blanc en bouteilles et demi-bouteilles ; 50 barils vinaigre de vin blanc ; 2 barils fromage de Gruyère ; 10 barils sardines confites. Par le Cavalier, de Marseille, 200 caisses vin de Muscat ; 300 paniers huile d'olive, surfine ; 10 bales et 30 jarres amandes ; 300 milliers bouchons &c.
P. E. & O. SORBE,
2 mars rue Royale, No 118

AVIS.—Attendu que Louis Daunoy m'a demandé l'annulation d'une obligation de $3000, souscrite par lui, le 19 février 1831, comme marshal de la cité de la N. Orléans, conjointement avec Brigitte Daunoy et John Lewis, ses sécurités. Les présentes sont pour donner avis aux personnes intéressées, de déduire au bureau du secrétaire d'Etat, 30 jours après la date du dernier avertissement, les raisons de leurs oppositions, à ce que la dite obligation soit annulée, ainsi que les hypothèques qui en dépendent.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 21 février 1833 et l'année de l'indépendance des Etats-Unis la 57ème.
Signé A. B. ROMAN,
Par le gouverneur.
GEORGE EUSTIS,
22 fév—30 Secrétaire d'Etat.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu vendredi, 5 avril prochain, la propriété de M. John M. Bach.

1o. *Un terrain rue Tchoupitoulas, ayant 60 pieds de face* sur la dite rue, sur 210 pieds 2 pouces de profondeur, avec toutes les bâtisses, se composant d'une maison d'habitation, neuve, construite en cypres et briques entre poteaux, contenant 4 grandes chambres, 2 cabinets, galerie et grenier : aussi un excellent écurie, bâti en cypres, pour 16 chevaux, avec un grenier pouvant contenir 400 balles de foin ; cuisine, chambre de domestique, grenier pour 50 nègres, cuisine de nègres, maison à fumer et remise, et un bâtiment à 2 étages pour hopital (de cyprès) avec une grande chambre y attachée et pouvant contenir 2000 barils de maïs : toutes ces constructions datent du mois de juin dernier. Le dit lot est situé à environ 150 pieds du magasin neuf de M. Chs. Byrnes. Il n'est pas nécessaire de parler hautement de cette propriété ; les amateurs jugeront d'eux-mêmes. Elle est dans la partie la plus populeuse du faubourg d'en haut et jouit en même temps de tous les privilèges de la batture du faubourg Lacourse.

Conditions : un quart comptant, un quart à 6 mois, un quart à 12 mois et un quart à 18 mois, en billets endossés à satisfaction.

2o. Un terrain situé à l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et de l'Orange, faubourg Lacourse, ayant 60 pieds sur la première et 120 pieds sur la seconde, il est *situé dans le 8ème. ilet, à partir de la rivière et une des* meilleures encoignures de ce faubourg. Le terrain est élevé et des banquettes nouvelles y sont attachées, il joint la propriété de M. T. R. Hyde et est juste en face la propriété appartenant ci-devant à M. John Byrne, maintenant à M. Fitz Williams. Le dit lot est aussi vendu avec le privilège de la batture.

Conditions : un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

3o. Un lot d'encoignure mesurant 60 pieds sur la rue *Annonciation et 120 sur la rue Richard*, faubourg Lacourse. Il y a sur le dit lot, une maison et une cuisine, il est situé dans le même ilet que la nouvelle maison de M. Booker et en face M. McNair ; il est près de la rivière et jouit du privilège de la batture.

Conditions : un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction

4o. Un lot d'encoignure mesurant 27 pieds 4 pouces sur la rue Tchoupitoulas et 127 pieds 10 pouces sur la rue Louisa, il joint la propriété de M. D. Paulding, d'un côté et celle de M. Sloane, par derrière.

Conditions : l'acheteur se chargera du paiement de 3 billets, savoir : $1833.33 payable le 19 octobre 1833, $1833.33 le 16 février 1834, $1833.33 le 16 aout 1834, et la balance 2 ans après la date de la vente, en billet endossés à satisfaction.

5o. Un lot situé au faubourg Lacourse entre les rues du Camp et des *Magasins, ayant 50 pieds de face rue* Lacourse et 160 de profondeur, il est situé dans l'ilet où est la maison de M. John Green, et joint d'un côté la propriété de M. Purdon et de l'autre celle de G. Vance ; c'est un lot très-haut et bien situé pour une résidence particulière.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction.

6o. Un lot situé au faubourg Saulet, mesurant 35 pieds 3 pouces de face sur la rue Joséphine et 58 pieds 7 pouces de profondeur.

7o. Un lot attenant au No. 6, de la même dimension.

8o. Un lot formant l'encoignure des rues Joséphine et St. Thomas, il a 100 pieds sur la première et 29 pieds 4 pouces sur la seconde, il joint par derrière le lot No. 7.

9o. Un lot joignant le No. 8, mesurant 29 pieds 3 pouces sur la rue St. Thomas et 100 de profondeur, les lots *sont bien situés et presque en face la propriété de M. Jo*seph Henderson, rue Tchoupitoulas, maintenant occupée par Isaac Baldwin et dans le voisinage de la presse à coton à vapeur de la Nouvelle-Orléans. Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, la moitié payable le 1er. fevrier 1834 et l'autre moitié le 1er. février 1835.

10. Un lot dans le faubourg Lafayette, ilet No. 17, entre les rues Jackson et Philippa, mesurant 33 pieds 3 pouces sur la rue du Chêne et 120 de profondeur.

11. Un lot à l'encoignure des rues Philippa et du Chêne, ayant 33 pieds 3 pouces de face sur la rue du Chêne, et 120 pieds sur la rue Philippa et joint le lot No. 10.

12. Un lot joignant le lot No. 11, mesurant 40 pieds de face sur la rue Philippa et 199 de profondeur.

13. Les mêmes dimensions que le lot No. 12 et y attenant, joint par derrière par la propriété de Buisson et autres.

14. Un lot mesurant 33 pieds 3 pouces de face sur la rue des Lauriers et 120 de profondeur, joignant par derrière le lot No. 13.

15. Joint les lots No. 13 et 14 à l'encoignure des rues Philippa et Lauriers, mesurant 33 pieds 3 pouces sur la rue Lauriers et 120 pieds de profondeur. Les dits lots sont tous entourés d'une nouvelle palissade, sont dans un voisinage populeux et il y a différentes bâtisses qui s'élèvent sur le dit ilet, c'est le 5 me. à partir de la Levée.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction ou un quart payable comptant, sans demande d'endosseur.

16. Un lot No. 15, ilet No. 5, faubourg Livaudais, rue de Washington, sur laquelle il mesure 44 pieds 6 pouces de face 125 de profondeur, il joint sur le haut par derrière la propriété de J. B. Byrne et de l'autre par celle de T. R. *Hyde* et E. Johns et Evans. Ce lot est dans le voisinage immédiat de l'endroit où le chemin à coulisse doit passer.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction. Les plans des différents lots sera exposé à la Bourse, une semaine avant la vente. 18 mars.

PAR ISAAC L. M'COY.

MR. ED. GOTTSCHALK étant sur le point de quitter ce pays, fera vendre, lundi, 25 mars, à la bourse Hewlett, à midi, le reste de ses propriétés à des termes libéraux, et sans réserve, savoir :

MARGUERITE, âgée de 23 ans, avec ses enfans jumeaux.

LOUIS & LOUISE, âgés de 24 ans ; elle est sans exception la meilleure domestique du pays, d'un excellent caractère, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et un peu couturière.

VICTORINE, âgée 25 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

HANNAH, âgée de 32 ans, excellent sujet, domestique de maison et gardienne d'enfant, domestique de confiance, avec son enfant.

CAROLINE, âgé de 13 ans, gardienne d'enfant.

HARRY, âgé de 8 ans—Betsy de 6.

ELI, âgé d'environ 40 ans, charpentier naval et calfat, maintenant loué à M. Salter, à $25 par mois.

Et Mercredi 27 mars, chez lui, rue du Rempart, No. 58 entre Bienville et Conti, à 10 heures, tout le Mobilier de sa maison, consistant en lits et accessoires, bureaux, soffas, buffets, horloges et vases, tables à jeu, table à manges avec six compartiments : de plus, une table ronde avec une pièce de marbre, des miroirs, toilettes, lavabos, chaises, un joli lustre anglais, des plaques, des verres, des tapis, &c. ferremens et ustensiles de cuisine.

Aussi—Une superbe et excellente harpe récemment importée de Paris, ayant cordes et ressorts de rechange, ainsi qu'une boite à compartimens pour mettre les cordes ; cette harpe est neuve, et sera donnée à un prix modéré, pour du comptant.

Aussi, un joli piano vertical de manufacture allemande, d'occasion ; 3 do neufs, un do neuf de manufacture anglaise : aussi, une collection de livres anglais, français, allemands et espagnoles : un joli cheval de selle avec la selle et la bride.

Conditions : au moment de la vente. 7 mars—3

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu, samedi, 30 du courant, à midi, à la Bourse, pour compte des héritiers de Joel Foster,—Nancy, [illegible] ans, blanchisseuse et repasseuse ; Charlotte, 16 ans, gardienne d'enfans ; Rachel, 30 ans, laboureur ; Jacob, 44 ans, domestique et briquetier—tous acclimatés. Conditions—6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque. Les actes de vente en l'étude de W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 7

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, pour compte des héritiers de feu McDowell, décédé, il sera vendu samedi 13 avril au café Hewlett, à midi,

Une maison et Lot, situés rue St. Thomas, dans le faubourg Saulet, la maison a face sur la propriété [illegible] par J. Reynolds, et mesure 30 pieds sur 120 de profondeur, mesure anglaise ; la maison a deux étages, et [illegible].

Conditions—L'acheteur se chargera du paiement de la moitié de trois billets, chacun de $500 à l'ordre de [illegible] Green, et payable à 2, 3 et 4 ans, depuis le [illegible] 1832, et pour la balance du prix d'achat, des billets endossés à satisfaction à 6, 12 et 18 mois, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant W. Christy, aux frais de l'acheteur.

A VENDRE par THEODORE N[illegible], en débarquement du navire Zelia [illegible], marchandises ci-après ayant droit au [illegible] :

16 barriques vin vieux de Médoc, [illegible] rouge de St. Estèphe, St. Julien et St. [illegible] vin de Champagne ; 400 do. huile ; 16 [illegible] de vie, 17 quarts ; 50 barils eau-de-vie [illegible] demi-barils vinaigre blanc, do. 25 tierçons, 12 [illegible] à 16 balles amandes ; 31 caisses pru[illegible] 3 futailles [illegible] à voile ; 15 balles couvertures de [illegible] ; 1 caisse parfumeries ; 1 caisse fleurs [illegible] ; 3 caisses rubans ; 1 caisses alepine ; 1 [illegible] 3-1/2 do. do. [illegible] ; 1 do. mouchoirs batiste, [illegible] balles chemises de toile ; 1 caisse [illegible] linge de table Damassé ; [illegible] ; 1 balle linge de table [illegible] bas de soie et gants de soie ; 1 caisse Listados ; 2 [illegible] mouchoirs, shalls, et écharpes ; 1 balles Cahaveh ; [illegible] mérinos, alepines et mouchoirs ; 1 caisse [illegible]. 6 mars.

MONSIEUR CHS. FREDERIC NOELL, est prié de passer au bureau du Consulat de France, ou chez les soussignés, qui ont quelque chose d'intéressant à lui communiquer. T. NICOLET & CO.
6 mars rue Royale.

REÇU par le navire Forest, du Havre de Grace, un superbe assortiment de petites-fleurs, qui avec son premier assortiment de cet article, de pendules et de joaillerie, reçu par l'Ohio, de Philadelphie, lui permet de fournir à ses amis et le public aussi bien qu'aucun autre établissement de cette ville, tant en qualité et élégance que pour le prix.

Aussi ; 50 m. cigarres de Campêche, de bonne qualité.
[illegible] LOUIS MUH

T. LANUSSE.

Encoignure des rues Bourbon et [illegible].

VIENT de recevoir [illegible] et offre à vendre les articles [illegible] :
42 douzaines [illegible]
350 boîtes de sardines [illegible]
2 jarres nougat de [illegible]
150 fromages hollandais [illegible]
4 [illegible] moules [illegible]
300 bouteilles sirop [illegible]
12 demi [illegible]
3 barils confitures [illegible]
300 bouteilles fra[illegible]
11 [illegible] de [illegible]
Vins de [illegible] Bou[illegible]
[illegible]
15 mars

UNE personne [illegible] qui a une situation [illegible], désire prendre [illegible] capitaux [illegible] termes. Pour [illegible] d'Agence et [illegible] St. Louis, No. 1[illegible] demandera des [illegible].

VOITURES.

LE soussigné [illegible] de New-York [illegible] Nashville [illegible] Cincinnati, 8 BAROUCHES [illegible] gère pour un et deux chevaux, dont quelques unes ont les dernières perfections [illegible] manufacture de MM. Bowers & Collins, Newhaven, Connecticut. Aussi, une voiture de la fabrique de [illegible] Newark. Il tient aussi un grand assortiment de [illegible], barrouches, cabriolets, Phaëtons, stanhopes, [illegible], &c., le tout [illegible] ment confectionné. [illegible] M. WALTON
13 mars [illegible] Nos. 12 et 14.

3000 PIEDS [illegible], 60 balles de foin et 440 gallons [illegible] anglaise, en débarquement du brick Active, [illegible] par
13 mars LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur Paris, [illegible], payable à Paris, à vue, 30 et 60 [illegible] constamment à vendre par
1 mars F. PERRET, rue [illegible], No. 59.

LE soussigné a l'honneur d'inviter les personnes qui veulent mettre à la loterie, d'acheter leurs billet chez lui, c'est un fait avéré que plus de billets gagnants sont sortis de son bureau que d'aucun autre établissement du monde.

On y achète les billets de Banque, qui n'ont pas cours, les souverains et autres monnaies.
S. J. SYLVESTER.

En vente des Traites sur New-York, Baltimore, Pittsburg et Nashville, à courts jours de date.

S. J. Sylvester à en vente des Cartes des Etats-Unis, magnifiquement montées sur rouleaux et à bon marché.
12 mars

AVIS.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de P. E. Crozat & Frère, pour un magasin de souliers, situé encoignure des rues Bagatelle et Craps, où ils offrent à vendre en détail et à la douzaines, un assortiment de souliers en tout genre, tel que Bottes de différentes qualités, pour hommes et enfans, brodequins en peau et en prunelle pour femmes et enfans, id. en peau pour hommes ; bottines en peau et en prunelle pour femme ; souliers et escarpins pour hommes et enfans, id. du pays en prunelle pour femmes, do. en peau à talons et sans talons ; petits souliers et brodequins pour enfans, &c. &c.

Ils sollicitent leurs amis et le public en général à visiter leurs marchandises. PAUL EMILE CROZAT,
1 mars—1m EDOUARD CROZAT.

AVIS.—Un sellier trouverait de l'emploi en s'adressant immédiatement au No. 110, rue Bourbon.
12 mars—3

EN débarquement du brick Phoenix, 20 caisses sucre blanc, 1ère. qualité.
12 mars F. H. PETITPAIN.

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du navire Undine, de Boston, les articles suivans :
150 caisses chandelles de suif, No. 5, Long. ; 275 caisses Savon, No. 1, de Jones & Blake & co. ; 100 caisses Haceuys ; 20 barils Maquereaux, No. 1, 50 do. 2, 25 demi-barils do. No. 3.
F. H. PETITPAIN,
8 mars Chartres et Toulouse.

GRAINES DE JARDINAGE.

LES graines que j'ai reçues ayant été essayées par plusieurs habitants respectables, et ces différents essais ayant tous eu le résultat le plus satisfaisant.

Le soussigné peut avec une plus grande assurance, promettre aux personnes qui voudront bien s'adresser à lui, de ne leur livrer que des graines fraîches et de bonne qualité.

Il tient aussi pour les marchands de la campagne des assortiments très-convenables sous tous les rapports.
PRE. LE OINE,
Rue Conti, No. 52, attenant à la Banque d'Orléans.
8 mars.

AVIS.—La société existant sous la raison de *V. Fortier et O'Lauvé*, est dissoute d'un commun accord à partir du 1er. courant. V. Fortier reste seul chargé de la liquidation de la société. V. FORTIER,
6 mars—1m O. LAUVE.

ON donne avis que les souscriptions au capital de la compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton, seront reçues par les commissaires soussignés, à la banque du Canal, au coin des rues des Magasins et Gravier, lundi 18 mars prochain entre midi et 3 heures, et continueront ouvertes jusqu'à ce que mille actions soient souscrites.
J. LINTON,
[illegible] LIVERMORE,
[illegible] BAUDON,
[illegible] PIERCE,
M. WHITE.
14 fév

L'ANACONDA.

[illegible] BOA CONSTRICTEUR, ou grand serpent de [illegible], plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte [illegible] temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée [illegible] est dans la rue Jefferson.

On donnera le meilleur prix pour toute espèce [illegible] oiseaux et reptiles étrangers.

[illegible] de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans au-dessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 23 janv.—1m

AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
[illegible], près New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui [illegible] toute espèce de plantes, [illegible].

[illegible] avec la plus gra[illegible] dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PE[illegible]

[illegible] des Catalogues [illegible].
23 nov. [illegible]

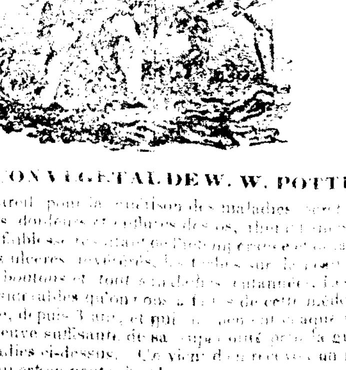

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER

SANS pareil pour la guérison des maladies [illegible], des douleurs et enflures des os, [illegible] plaies, la faiblesse [illegible] constipation, les ulcères [illegible] visage, les boutons et tout [illegible] maladies [illegible] que l'on [illegible] de cette médecine [illegible] sans pareille, depuis 3 ans, et qui [illegible] sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.
DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév rue de Chartres, No. 89.

ETAT DE LA LOUISIANE. [illegible]

[illegible]

[illegible] situés [illegible] derrière

[illegible] ESCLAVES au [illegible] talents [illegible] domestique,

[illegible]UE, de 40 [illegible] FRANÇOIS, [illegible] JACQUES de [illegible] GEBOULE, de [illegible] MAGLOIRE, [illegible] GABRIEL, [illegible] JOSEPH, de 26, [illegible] AUGUSTE, de 35 FRAN[illegible] [illegible]AGERE, de 45, VA[illegible] [illegible] AUGUSTE, [illegible] de 22 ; PARIS, [illegible] FRANÇOIS [illegible] MICHEL, de 23 ; VALE[illegible] [illegible] BASILE, de 23 ; [illegible] BARTHELEMY, de 19 ; LA[illegible] [illegible] JOHN, de 26 ; PE[illegible] [illegible] ILLY, de 20 ; B. SAM, de 20, BEN, [illegible] CHENEAU, de 10 ; SALOMON, [illegible] NANETTE, de 30 ; avec ses enfans nommés VIR[illegible] de 7 ans, LOUISE, de 4 ans, MANETTE, [illegible] 2 ans et SERAPHINE, de 6 mois, ELEONORE, de 30 ; MARIE, de 45 ; avec ses enfans nommés COFFY, [illegible] PHILIPPE, de 5 ; CELESTINE [illegible] MARGUERITE, de 25 et ses enfans ROSE [illegible] et VINCENT, de 4 ; SOPHIE, de 15 ; PRUDENCE, de 40 ; MARIANNE, de 45 ; TOINETTE, de 30 ; VICTORINE, de 15 ; SUZANNE, de 30 et son enfant nommé ANTOINE, de 7 ; GERTRUDE, de 25 et son enfant nommé ——, d'un an ; HENRIETTE, de 45 et ses enfans nommés BABE, de 7 et HELOISE, de 3 ; PAULINE, de 23 et ses enfans nommés JEANNETTE, de 7 ; VIRGINIE, de 3 et JOE, de 4 mois ; JOSEPHINE, de 23 et son enfant FRANCOIS, de 4 ; CAROLINE, de 23 et son enfant ——, de 10 mois ; MARIE-THERESE, de 19 ; MARICA, de 19 et son enfant d'un an, AJOUA, de 50 ; ANTOINE, 76, JEAN-LOUIS, de 45, ALEXIS, de 25 ; ISIDORE, de 16, AZENOON, de 15 ; BASTIEN, de 12 ans, NARCISSE, de 10 ; POUPONNE, de 35 ; BEN, de 4 et ANDERSON de 15 mois ; CATICHE, de 18 ; ARSENE, de 18.

3o. Les animaux, outils aratoires, meubles meublant et autres effets mobiliers, &c.

Aussi—Trente ACTIONS de la *Banque de la Louisiane*, et dix ACTIONS de la Compagnie de Barataria et de La Fourche.

Les conditions de la vente sont : L'habitation payable dans 1, 2 et 3 ans de crédit.

Les esclaves à 1 et 2 ans.

Les animaux, outils aratoires, meubles meublant et autres effets mobiliers, &c. pour toute somme n'excédant pas cent 100 piastres comptant, et pour toute somme excédant 100 piastres un an de crédit.

Pour l'habitation il sera fourni des billets endossés à satisfaction et payables le 1er. de mai des années 1834, 1835 et 1836, pour les esclaves des billets payables le 1er. de mai des années 1834 et 1835, portant hypothèque jusqu'à final paiement ; et pour les effets mobiliers, au-dessus de la somme de 100 piastres en billets endossés à satisfaction et payables le 1er. mai, 1834.

Les personnes qui désireraient assister à la vente, trouveront un esquif prêt à les traverser.

Paroisse de Jefferson, le 19 février 1833.
20 fév—10 [illegible] (Signé) J. M. HARANG, juge.

COUR DES PREUVES.—Avis est donné par le présent aux créanciers des successions Peter Gaichenoy et Nanette Théodore f. w. c. d'avoir à présenter leurs réclamations contre les dites successions au soussigné, sous dix jours de la date du présent avis, à l'expiration duquel délai, un tableau de répartition sera fait ; et les fonds distribués aux créanciers qui se seront présentés et qui auront prouvé leurs réclamations selon leurs rangs et privilèges respectifs.
20 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

W. FADEUILHE, logé rue, No. 137, a reçu par le navire Tennessee, 600 livres de plumes vives, première qualité, qu'il offre à vendre.

P. S. Comme de coutume, on trouvera dans son magasin, un très joli assortiment de papiers et bordures pour appartements, ainsi que les matériaux nécessaires pour rideaux, chaises, et matelas en grande variété. 19 mars.

CHAMPAGNE 1ère. qualité : 150 paniers Champagne, récemment reçus et en vente chez
JULES LE BLANC,
18 mars rue Royale, No. 103.

300 DAMEJEANNES, 12 boites de fromage de Hollande, 40 tonneaux de vin de Médoc, 100 caisses d'[illegible] de Médoc, en chargement et en vente chez JULES LE BLANC,
13 mars rue Royale, No. 103.

CIGARRES de la Havane—27,000 de la première qualité, en débarquement de la goëlette Janner, et 4,000 seconde qualité, en vente chez
7 mars VICTOR DE LA COVA et FRERE.

BRIQUES DE PENSACOLE.—100,000 Briques de Pensacole à feu, de 1ère. qualité, de la fabrique de J. Noriega, à vendre par
20 mars—3 LEFEBVRE & DUREL, au bassin.

COLLEGE STE. MARIE.

JOSEPH GIRARD a l'honneur d'informer respectueusement les personnes que cela peut intéresser qu'il s'est démis de ses fonctions d'agent du collège de Ste. Marie aux Barrens, et qu'avec l'approbation du préfet du dit collège, le révérend M. Paquin, qui se trouve maintenant à la Nlle-Orléans, il a investi de cette agence MM. Devenport et Mavent, de cette ville. Les parens des élèves sont invités à s'adresser à ces Messieurs pour tout ce qui a rapport à leurs enfans. 16 mars.—3

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 12 mars 1833.—*Paul Vinet vs ses créanciers*.—Sur motion de R. Rousseau, avocat de l'insolvable et en présentant à la cour, que Victor Roumage le syndic nommé par les créanciers dans cette affaire a refusé et refuse encore d'agir comme tel, il est ordonné qu'une réunion des dites créanciers aura lieu chez Joseph Cuvillier, not. public, le 26 courant, pour nommer un autre syndic ; et en même temps, il est ordonné que le shérif de cette paroisse rendra possession de la propriété cédée jusqu'à nouvel ordre de cette cour.
6 mars—3 FR. D. BUISSON, dép. greffier.

TOILES DE MAISON—400 yards 4-4, première qualité, convenables pour les marchés Mexicains, *maintenant en déchargement du navire Undine de Boston*, en vente chez
7 mars LINCOLN & GREEN.

17 BALLES de Mantus coton brun, 36 pouces, reçues par le Wm. Gray et Elvira, en vente chez
HARRISON, BROWN & Co,
6 mars rue Royale, No. 417.

UN des employés de l'*Abeille*, qui s'y occupe plus particulièrement des traductions françaises et anglaises, se charge de traduire dans l'une ou l'autre langue, avec l'exactitude d'expressions que le sujet exige, les bills, chartes, rapports et généralement tous écrits légaux, politiques, commerciaux et autres. S'adresser au bureau de l'Abeille. 4 mars.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.
Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et [illegible] tendront constamment en vente un assortiment [illegible] montures de cheminée en marbre d'un [illegible] et des modèles les plus nouveaux, des [illegible] égyptiens, [illegible] landais et Américains [illegible] monuments, [illegible] pierres tumulaires [illegible] des simples : des façades de [illegible] foyers et de limites : du plâtre de [illegible] que et Romain ; avec un assortiment [illegible] montés en bronze et simples, sur [illegible] les plus nouveaux et les plus à comode, [illegible] et [illegible] le tout à des prix très modérés [illegible] ordre pour écrire les [illegible] et autres ouvrages ci-dessus.
JAMES KA[illegible]
JO[illegible]

[illegible] son de société [illegible]

[illegible] DE RECOMPENSE [illegible]

[illegible] BILL [illegible]

[illegible]

ACTIONS [illegible]
[illegible] mars